

# Pour un bilinguisme fort – Mehr Engagement im Kanton Bern

Le bilinguisme est une réalité historique du canton de Berne. Contemplée dans l'art.6 de la Constitution cantonale selon le principe de la territorialité, la coexistence des deux langues officielles constitue l'un des fondements de l'identité culturelle, administrative et politique du Canton. L'application des droits qui en découlent doit toutefois être renforcée et améliorée pour répondre aux besoins actuels de la population. La mobilité –qui se traduit par davantage de francophones dans les communes germanophones et de germanophones dans les communes francophones – demande à renforcer l'accès égal aux deux langues et aux droits qui en découlent sur l'ensemble du Canton. Pour les VERT-E-S du canton de Berne, le bilinguisme au niveau cantonal est un pilier essentiel de la cohésion sociale et du vivre-ensemble harmonieux et durable.

Chaque habitante et habitant doit pouvoir accéder à l'ensemble des prestations des institutions publiques cantonales ou subventionnées par de l'argent public dans la langue officielle de son choix. Dans la formation, la santé, les institutions sociales, judiciaires, la culture ou les services à la population en général, l'offre doit être bilingue. Cette exigence vaut aussi pour les droits politiques : une participation démocratique véritable n'est possible que si chaque personne peut accéder dans sa langue à l'information cantonale, aux procédures et aux institutions politiques.

Par ailleurs, dans un contexte social marqué par la mobilité et donc forcément d'une grande richesse multi et plurilingue, nombreuses sont les personnes qui ne dominent aucune des deux langues administratives, français ou allemand. Elles doivent pouvoir bénéficier de moyens pour apprendre l'une ou l'autre langue, leur permettant de s'intégrer dans la société et de participer à la vie publique communale ou cantonale.

Pour les VERT-E-S du canton de Berne, vivre le bilinguisme, c'est permettre à toutes les personnes résidant dans le Canton de participer pleinement à la vie sociale, culturelle et politique. C'est offrir un accès égal à toute l'offre publique, renforcer la compréhension mutuelle, le sentiment d'appartenance et les échanges réciproques, et ainsi consolider la démocratie directe et participative. C'est un pilier essentiel dans la construction d'une société durable.

Les VERT-E-S du canton de Berne s'engagent en faveur de mesures fortes pour un bilinguisme vivant, en particulier dans les domaines suivants :

## Législation

- développer une **loi cantonale forte** permettant le développement du bilinguisme institutionnel dans l'ensemble du canton selon des règles clairement établies.
- élargir le cercle des communes ayant un statut officiel bilingue ;

## **Administration cantonale et judiciaire**

- assurer de manière générale un **traitement dans la langue officielle** de la personne concernée dans toutes les entités administratives et judiciaires responsables pour l'ensemble du canton ;
- œuvrer en faveur de **l'engagement égalitaire de personnel** des deux langues à tous les niveaux de l'administration cantonale ;
- demander le renforcement de la **formation linguistique du personnel** cantonal et assurer que les formations continues soient accessibles et reconnues dans la langue officielle du personnel ;
- mettre en œuvre des mesures permettant **l'usage quotidien des deux langues** sur le lieu de travail et dans le contact avec la population pour le personnel cantonal ;

## **Formation**

- garantir à long terme **l'enseignement dit précoce de la 2<sup>e</sup> langue officielle**, au moins dès la 5<sup>e</sup> H (3P dans l'école alémanique) et favoriser et financer les **projets de sensibilisation aux langues** dans les institutions pré- et parascolaires ;
- garantir la **création de classes bilingues** français-allemand aux mêmes conditions que les classes monolingues dans toutes les communes qui le souhaitent ;
- promouvoir **les projets plurilingues, bilingues et immersifs** dans les écoles cantonales, jusqu'au secondaire II, pour les élèves et le corps enseignant et rendre facilement possibles les échanges linguistiques ainsi que les leçons bilingues ;
- améliorer la **formation des enseignantes et enseignants** dans les langues cibles ;
- développer des **filières de formation bilingues** dans les Hautes Écoles cantonales ou auxquelles le Canton est affilié ;

## **Santé et social**

- garantir un **accès aux prestations administratives et aux soins** dans la langue officielle de son choix dans le domaine de la santé ;
- assurer un **accès à l'ensemble des prestations sociales** dans la langue officielle de son choix ;

## **Général**

- exiger la mise en place par le canton des **mesures concrètes d'intégration et de participation à la vie politique et sociale** pour les personnes ne dominant pas une des deux langues administratives. L'enseignement/ apprentissage du français ou de l'allemand doit en particulier bénéficier de moyens importants qui le rendent accessible et prioritaire. C'est une condition pour que toutes les personnes puissent comprendre les enjeux politiques et sociaux, accéder aux informations, aux formations et s'engager dans la vie publique du canton.
- exiger la création d'un poste de **déléguée ou délégué cantonal** au bilinguisme ;
- mettre à disposition **les moyens financiers nécessaires** pour assurer le développement du bilinguisme dans les institutions cantonales et auprès de la population résidente ;

